

Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Résultat final obtenu	Nombre de points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur	Nombre de points maximum des indicateurs calculables	commentaires
1- Ecart de rémunération (en %)	1	1,1	38	40	40	un écart est constaté en faveur des hommes. Cependant, l'écart entre les hommes et les femmes s'est réduit comparativement à 2024 . Les différences significatives restent sur les tranches d'ages 40/49 pour les TAM et 50 ans et plus pour les cadres.
2- Ecart de taux d'augmentations individuelles (en % ou en nombre équivalent de salariés)	1	5,6	35	35	35	un écart de taux d'augmentation est constaté en faveur des femmes. L'écart d'augmentation réduit l'écart de rémunération donc tous les points sont accordés.
3- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	1	100	15	15	15	Sur 6 salariées revenues en 2025 après une interruption due à la naissance d'un enfant, les 6 ont bénéficié d'une augmentation à leur retour et au plus tard le 31/12/2025. La loi sur les augmentations au retour de congé maternité a bien été appliquée à tous les salariés, tous les points sont accordés.
4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	5	10	10	10	Les hommes et les femmes sont à parité parmi les salariés les mieux rémunérés.
Total des indicateurs calculables			98		100	
INDEX (sur 100 points)			98		100	